

IVG médicamenteuse par les sages-femmes

Projet pédagogique

« Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame. C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour le contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme. » Ces mots ont été prononcés le 26 novembre 1974 devant l'Assemblée nationale par Simone Veil, ministre de la Santé à l'époque.

Au bout de trois jours remplis de longs débats mouvementés, la loi Veil est adoptée par une grande majorité de l'Assemblée et promulguée le 17 janvier 1975 par le Président Valéry Giscard d'Estaing.

Depuis 2016, les sages-femmes ont acquis la compétence de pratiquer des IVG médicamenteuses hors établissement de santé avec un conventionnement ville-hôpital. Cette compétence contribue à diminuer les grandes disparités territoriales d'accès à l'IVG.

Cette formation théorique et pratique basée sur les dernières recommandations de l'HAS apportera aux sages-femmes les outils indispensables et nécessaires à la pratique de l'IVG médicamenteuse en cabinet libéral.

Objectifs de la formation

- Connaître les repères historiques et législatifs (textes de lois, CPAM, HAS...) de l'IVG en France.
- Savoir réaliser une consultation pré-IVG
- Connaître les différentes méthodes d'IVG, leur délai et leur déroulement afin de pouvoir informer, orienter, prendre en charge de façon adaptée, la patiente et sa demande.
- Connaître la pharmacologie, pharmacocinétique des médicaments utilisés
- Connaître les critères d'orientation aux urgences lors d'une IVG en ambulatoire

Compétences attendues en fin de formation

- Savoir prescrire les médicaments et savoir informer sur le déroulement de la méthode d'IVG par voie médicamenteuse.
- Savoir prescrire les antalgiques nécessaires à l'analgésie lors d'une IVG médicamenteuse, de façon personnalisée
- Savoir mener une consultation post IVG, et maîtriser les outils pour évaluer le succès ou l'échec de la méthode.
- Savoir prescrire une contraception adaptée à la patiente en partenariat avec elle : utilisation du principe BERGER.

Moyens pédagogiques

- Un livret pédagogique et une bibliographie seront remis aux participants sur clé USB
- Présentation sur Powerpoint
- Pédagogie participative
- Cas cliniques interactifs
- Jeux de rôle

Intervenante : Cf. fiche profil sur site

Véronique DUGRAS, sage-femme DU gynécologie et contraception, DIU sexologie

Contenu pédagogique

JOURNÉE 1 :

QCM d'évaluation des connaissances et évaluation des besoins du groupe

1. Introduction

- L'IVG dans le monde aujourd'hui : Vue d'ensemble. Cartes et chiffres. Données OMS.
- L'IVG en France : rappel historique.

2. Epidémiologie

3. Cadre légal de l'IVG en France

- Cadre des IVG médicamenteuses en établissements de santé:(cas d'hospitalisation obligatoire, locaux, besoin humains, nécessité d'accueil, tarification)
- Cadre des IVG médicamenteuses hors établissement de santé : nécessité d'une convention entre praticien de ville (ou centre PF, centre de santé) et établissement de santé (hôpital ou clinique) décret 03/05/2002
- Principe de la convention réglementaire, parties signataires, organismes avisés.
- Compétences préalables du professionnel de santé.

4. Rôle de la Sage-femme en cabinet de ville, déroulement des évènements

- Consultation pré IVG
- Réalisation de l'IVG
- Consultation post IVG
- Place du réseau ville-hôpital

5. Pharmacologie et mécanismes d'action des différents médicaments employés

- Mifépristone
- Misoprostol

6. Protocole de l'IVG médicamenteuse

- Outil pédagogique : Frise temporelle à compléter avec "quand et quoi"
- Protocole recommandation du CNGOF décembre 2016
- Avant 7SA
- Entre 7 et 9 SA
- Doses médicamenteuses et voies d'administration.
- Brainstorming

7. Les contre-indications et effets secondaires

- Les CI générales et de bon sens à l'IVG médicamenteuse : isolement social et géographique le jour de prise, non compréhension de la langue...
- Pour la mifépristone
- Pour le misoprostol
- Les CI médicales :GEU, troubles coagulation ou sous traitement anticoagulant, anémie profonde
- Brainstorming de situations spécifiques : IVG MED et grossesse sur DIU - Allaitement maternel et IVG médicamenteuse - Grossesse gémellaire et IVG méd - Obésité, utérus cicatriciel, interactions médicamenteuses etc...
- Les effets secondaires digestifs

JOURNÉE 2

8. La place des antalgiques dans l'IVG médicamenteuse

- Importance de l'information de la patiente/ douleur, écoute, répondre aux inquiétudes
- Importance de l'anamnèse
- Protocole de PEC de la douleur : place de l'ibuprofène, quand, place de l'association paracétamol/caféine, dérivé opioïde, Dafalgan codéiné. Le dosage et la fréquence

9. Diagnostic précoce des grossesses normales et pathologiques

- Grossesse normale : retard de règles, signes cliniques

- Âge gestationnel : DDR insuffisant
- Dosage des β HCG : cinétique, seuil visualisation écho
- Place de l'échographie dans la datation et localisation

Outil pédagogique : - clichés écho pour bien fixer les choses. - Questions/ Réponses en groupe

- Le cas de la GEU

Outil pédagogique : dossiers cliniques avec dosage de β HCG, anamnèse patiente et échos.

- La grossesse arrêtée
- La môle hydatiforme
- Le cas de la grossesse à localisation indéterminée (GLI)

10. Complications et conduite à tenir

- La douleur
- L'hémorragie
- L'infection
- Les troubles digestifs

11. La place de l'information personnalisée sur la méthode à la patiente

- Informer en restant ouvert et à l'écoute. Donner une place à ce que la patiente connaît déjà
- Soutien dans le choix de la méthode : un choix éclairé
- Expliquer le protocole et son déroulement : donner les clés à la patiente pour être autonome et sereine dans sa prise en charge. Repère sur ce qui est normal ou non. Expliquer ce qu'elle verra ou pas. Quand s'adresser aux urgences de l'hôpital de référence.
- Informer des effets secondaires possibles
- Expliquer la prise d'antalgiques

12. Le suivi post IVG.

- Quand ? Comment ?
- Evaluation de la réussite de la méthode

13. La contraception post IVG XIII-

14. Place du dépistage des IST

15. Le travail en réseau dans l'intérêt de la patiente

16. La violence conjugale.

- Être proactif dans l'anamnèse de nos patientes lors d'une demande d'IVG.
- Écoute active
- Réseau, orientation

17. Organisation du cabinet avec l'activité IVG médicamenteuse.

18. Aide à la cotation.

- Patiente majeure
- Patiente mineure avec demande d'anonymisation
- Lettre clé forfait

Synthèse de la formation

Bilan des compétences acquises

Formation de 2 jours soit 14 h

Prix : 594 € déjeuners compris

Prérequis : Professions médicales

2023-Version 1